

Administration douanière

Certaines procédures administratives, notamment des exigences démesurées à l'égard de la facturation et des déclarations, ralentissent l'entrée des marchandises et des services aux États-Unis. Cette situation est imputable en partie à l'insuffisance de l'effectif du personnel d'inspection, mais les biens périssables risquent de s'abîmer à cause des procédures douanières qui s'éternisent. De plus, la lenteur des procédures d'essais en laboratoire et le nombre limité des postes de douane ont pour effet de ralentir encore la pénétration du marché des États-Unis par les produits canadiens.

VI. OBSTACLES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Normes et essais

On évalue à 44 000 le nombre d'organismes de normalisation aux États-Unis, répartis entre les pouvoirs de réglementation fédéraux, des États et des administrations locales chargés de mettre en oeuvre les quelque 89 000 normes et règlements techniques adoptés par les États-Unis. Il en résulte un certain chevauchement des responsabilités, ainsi que des doubles emplois en ce qui concerne les normes et les règlements. Dans certains cas, les règlements touchant les produits sont établis directement dans le cadre des programmes d'inspection ou d'essai ou les deux. Il arrive aussi qu'un organe autorisé soit chargé d'attester que les produits correspondent aux normes établies par les pouvoirs publics de l'État ou de la municipalité concernés. Ces pratiques deviennent un obstacle technique au commerce lorsqu'un grand nombre d'États et de municipalités ont chacun une réglementation s'appuyant sur des normes différentes, ou lorsque les exigences relatives à la certification varient.

Les réglementations des États régissant l'accréditation des laboratoires font aussi obstacle au commerce. Selon un document publié par le National Institute of Science and Technology, «[traduction :] les laboratoires qui souhaitent obtenir une accréditation à l'échelle nationale pour effectuer des essais de sécurité en électricité sur les matériaux de construction doivent obtenir l'approbation d'au moins 43 États, de plus de 100 administrations locales, d'un certain nombre d'organismes fédéraux ainsi que de plusieurs grandes compagnies, et sont soumis à trois codes de la construction (...).» En d'autres termes, il est fréquent qu'un organisme voué aux essais en laboratoire soit obligé d'obtenir une accréditation auprès d'une multitude d'États et de pouvoirs publics locaux pour pouvoir mener des essais similaires.